

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE**

**29 NOVEMBRE 2018**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Président de l'assemblée : Monsieur le maire Luc Dostaler.  
Secrétaire : Monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier.

Conseillers(ères) présent(es): Monsieur Jacques Trépanier, monsieur Jean-Guy Mongrain, monsieur Jean-Pierre Binette, madame Julie Régis, monsieur Daniel Duchemin, monsieur Clément Pratte.

Présences de personnes : Aucune

Lors de cette assemblée, en date du 29 novembre 2018 à 19h, le président et le secrétaire de l'assemblée ont expliqué les modifications soumises pour consultation au règlement de zonage et au règlement relatif aux usages conditionnels. Les modifications consistent à modifier l'article concernant les casse-croûtes en supprimant les normes en ce qui a trait aux cantines mobiles, afin de conserver seulement les normes à propos d'un casse-croûte. Il a également pour objet de créer un nouvel usage unique pour une cantine mobile afin de créer une distinction entre un casse-croûte et une cantine mobile. Il a aussi pour objet de ne pas autoriser l'usage cantine mobile, là où le casse-croûte est déjà autorisé. Finalement, toutes les modifications au présent règlement ont comme objectif final que l'implantation possible d'une cantine mobile passe par une demande officielle selon les normes du nouveau règlement sur les usages conditionnels de la Municipalité. Il vise les zones commerciales 227, 310, 315, 321, 322, 354, 356, 359 et 387 et les zones récréatives 351 et 355.

Le projet de règlement sur les usages conditionnels consiste à définir une catégorie d'usage conditionnel et à prévoir les critères suivant lesquels sera faite l'évaluation d'une telle demande d'autorisation et aussi de prévoir entre autres les procédures relatives à la présentation, au traitement et à l'analyse d'une demande. Il vise les zones commerciales 215, 227, 302, 308, 310, 315, 321, 322, 354, 356, 359 et 387.

Aucune personne n'était présente, ainsi il n'y a pas eu d'objection aux projets de règlement.

Levée de l'assemblée publique de consultation à 19 h 05.

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin.  
Appuyée par madame la conseillère Julie Régis.

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---